

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
de l'établissement BUTAGAZ**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**AU DOUHET (17)**

**Mardi 12 décembre 2017 – 9 heures 30**

## **Liste des participants**

### Collège « Administration de l'État »

**Catherine WALTERSKI** Sous-préfet de Saintes  
**Aurélié COURTHES** Sous-préfecture de Saintes  
**Hélène COUTY** DREAL – UbD 17/79  
**Sabine COSTES** DDTM

### Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

**Stéphane TAILLASSON** Maire de la commune de Le Douhet  
**Isabelle COSSON** Mairie d'Ecoyeux

### Collège « Exploitant »

**Yannick CITERIN** Chef de centre

### Collège « Salariés »

**Christophe VEILLON** Représentant du CHSCT

### Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

**René BARTHE** Association Nature Environnement 17  
**Jean-Louis HILLAIRET** Société d'archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime

### Personnalités qualifiées

**Capitaine Yann CEVAER** Responsable du service opérations groupement centre, SDIS  
**Patrick LYS** Commandant du Centre de Secours de Saintes

## **Ordre du jour**

Bilan annuel 2016 de l'inspection des installations classées  
Bilan 2016 de l'exploitant en application de l'article D. 152-34 du Code de l'environnement  
Questions diverses

## **Documents associés**

Annexe 1 : Bilan annuel 2016 de l'inspection des installations classées  
Annexe 2 : Bilan 2016 de l'exploitant

## **9 heures 35 – Début de la réunion**

### **Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Ouvre la réunion initialement prévue au mois de novembre 2017, des membres ne pouvant y assister. Elle propose de valider le compte rendu de la Commission de Suivi de Site (C.S.S.) de l'année précédente.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Souligne qu'en page 7, les travaux réalisés sur le site, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.), s'élevaient à neuf millions d'euros, et non un million d'euros.

*Le procès-verbal de la précédente réunion de la CSS est approuvé.*

## **Bilan 2016 de l'inspection des installations classées**

### **Mme COUTY, DREAL**

Indique que deux visites d'inspection ont été réalisées en 2016. Les conclusions de la visite d'inspection sûreté, réalisée le 9 août 2016, ne sont pas présentées pour des raisons de confidentialité. La visite d'inspection annuelle des installations, réalisée le 10 août 2016, a donné lieu à trois remarques qui ont été levées lors de la visite des installations en 2017.

### **M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si une surveillance intérieure ou extérieure de l'épaisseur des sphères est néanmoins réalisée, ce qui, dans le cas contraire, pourrait induire une problématique importante de sécurité.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Répond que pour les sphères qui sont des équipements sous pression, la réglementation applicable prévoit un contrôle dénommé « requalification périodique » tous les dix ans. De fait, les sphères ont été entièrement vidées et contrôlées en 2013 et la prochaine requalification s'effectuera en 2023. En outre, tous les 40 mois, une inspection périodique doit être effectuée par un organisme de contrôle. A cette occasion, de nombreux contrôles sont réalisés mais aucune mesure d'épaisseur n'est effectuée contrairement à ce qui est noté sur le rapport de l'organisme de contrôle. L'organisme notifie, pour les mesures d'épaisseurs, « contrôles satisfaisants », même si ceux-ci ne sont pas réalisés en réalité.

### **M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si un contrôle tous les dix ans s'avère suffisant.

### **Mme COUTY, DREAL**

Répond que ce délai correspond à la réglementation.

### **Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Souligne qu'elle a réalisé deux visites du site en 2017 dont une accompagnée du Préfet et du directeur de Cabinet et qu'elle a pu constater le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

## **Bilan 2016 de l'exploitant**

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Présente le bilan de l'activité 2016.

### **M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si le câble de la sonde de niveau très haut est enterré.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Répond qu'il se situe sur la partie supérieure du stockage.

## **Questions diverses**

### **M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si l'électrification de la voie ferrée qui jouxte le site est envisagée, sachant que cette électrification pourrait entraîner d'une part un arc électrique impactant le sommet des coques et d'autre part des émissions d'ondes électromagnétiques. Il souhaite savoir si la SNCF a été invitée à participer à la présente CSS.

### **Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Répond que la Direction Régionale a bien été invitée et regrette son absence. Celle-ci a néanmoins été contactée et a indiqué que le projet d'électrification n'était pas envisagé avant dix ans. En tout état de cause, si les travaux venaient à être réalisés, il serait tenu compte de la proximité du site et des préconisations sécuritaires.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

S'enquiert du projet de ferroutage qui avait pour objet de créer de longs convois.

### **Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Indique que le Gouvernement a lancé des Assises de la mobilité afin de réviser le plan de mobilité ferroviaire et routier. Il convient d'attendre le rapport qui sera transmis au Premier Ministre ainsi que la loi d'Orientation 2018 sur les modalités intégrant le transport ferroviaire.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Souligne que le projet de ferroutage n'envisageait pas une électrification des voies ferrées.

### **M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Observe que le tracé initial choisi par les représentants des associations, les élus locaux et L'État était celui d'Angoulême-Bordeaux. Face au coût très élevé, l'État a supprimé ce projet.

### **Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Indique qu'il convient d'attendre la loi d'Orientation portant sur les modalités intégrant le transport ferroviaire national.

### **M. CITERIN, Chef de centre**

Remarque que le règlement PPRT envisage cette situation et préconise les mesures à mettre en œuvre sur ces infrastructures.

### **M. HILLAIRET, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime**

Souligne que lors d'une intervention sous une ligne électrique, il s'avère interdit de pénétrer dans un rayon de trois mètres autour d'un câble de 20 000 volts et de cinq mètres au-delà de ce voltage afin de ne pas déclencher d'arc électrique.

### **Mme COSTES, DDTM**

Poursuit par la présentation, via la projection d'un diaporama, des modalités de réalisation des travaux prescrits chez les riverains dans le cadre du PPRT.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Demande si ce dispositif est éligible aux aides de l'ANAH.

**Mme COSTES, DDTM**

Le confirme. Elle indique toutefois que ces aides dépendent des ressources du ménage.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Souhaite savoir si les riverains concernés peuvent contacter une personne identifiée.

**Mme COSTES, DDTM**

Répond qu'un opérateur unique a été choisi, à savoir SoliHa. Il convient, néanmoins, d'informer les riverains lors d'une réunion publique.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

S'enquiert de la date de cette réunion publique.

**Mme COSTES, DDTM**

Indique que la date pourrait être fixée au cours du premier trimestre 2018.

**Mme COUTY, DREAL**

Souligne qu'il convient, au préalable, d'obtenir les coordonnées des riverains concernés.

**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Suggère que les services de l'État transmettent un courrier officiel, invitant les riverains à cette réunion.

**M. TAILLASSON, Maire de la commune du Douhet**

transmettra à la DREAL les adresses des riverains concernés.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Souhaite savoir si les riverains ont d'ores et déjà émis d'éventuelles demandes.

**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Répond qu'ils attendent d'être contactés.

**M. TAILLASSON, Maire de la commune du Douhet**

Souligne qu'il convient d'explicitier l'objectif de ces travaux.

**Mme COSTES, DDTM**

Précise que cette information peut être transmise rapidement.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Indique que les Collectivités ne souhaitent pas financer la part résiduelle à la charge des propriétaires soit 10 % du montant des travaux.

**Mme COSTES, DDTM**

Précise que les différents retours d'expérience démontrent que la moyenne des travaux est comprise entre 5 000 et 7 000 € par logement et qu'il convient de le rappeler aux Collectivités.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Indique que les Collectivités ont été saisies et refusent de prendre en charge cette part résiduelle afin de ne pas créer de précédent.

**Mme COSTES, DDTM**

Annonce que le coût du diagnostic et celui de l'opérateur logement sont pris en charge par l'État.

**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si un système d'avance peut être mis en place.

**Mme COUTY, DREAL**

Répond que les 40 % de crédit d'impôt peuvent être avancés aux propriétaires par un organisme dédié sous la forme d'un crédit à taux zéro.

De plus, l'exploitant, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la CDA de Saintes ont l'obligation de participer au financement des travaux. Cette somme est normalement versée au propriétaire sur présentation d'une facture acquittée à l'issue de la réalisation des travaux. Cela conduit donc, pour le propriétaire, à avancer le montant des travaux et à se faire rembourser par la suite. Il est possible, selon des modalités à définir au sein de la convention de financement, que les financeurs (exploitant et collectivités) puissent payer directement les professionnels ayant effectués les travaux, ce qui permettrait au propriétaire de ne pas faire l'avance de cette somme.

**Mme COSTES, DDTM**

Envisage d'organiser des réunions au cours du premier trimestre 2018, sachant que les travaux doivent être réalisés et facturés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Mme COUTY, DREAL**

Souhaite transmettre un courrier aux riverains émanant de la Sous-préfecture.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Demande à ce que ce courrier lui soit transmis pour signature le plus rapidement possible.

**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Souhaite connaître le montant de la part résiduelle qui devra être réglée par les propriétaires.

**Mme COSTES, DDTM**

Répond que cette part s'élève à 10 % et qu'elle ne pourra pas être supérieure à 2 000 €.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Précise qu'il convient de définir un calendrier et de fixer une réunion avec les élus à la fin du mois de janvier 2018.

**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Demande si les riverains recevront les éléments d'information avant la réunion publique.

**Mme WALTERSKI, Sous-préfet de Saintes**

Indique que le courrier d'invitation devra expliquer la démarche.

**M. HILLAIRET, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime**

Informe que les travaux de mise en valeur de la Grand-Font commencent en 2018. Il demande si le site est toujours dans le rayon de protection défini par le PPRT.

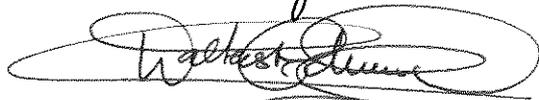
**M. BARTHE, Association Nature Environnement 17**

Indique que le rayon est de 500 mètres et demande si les normes du parking prévu pour visiter l'aqueduc sont conformes au PPRT.

**M. TAILLASSON, Maire de la commune du Douhet**

Procédera à une vérification, mais il lui semble que ce parking se situe en dehors du périmètre défini par le PPRT.

Tous les sujets étant épuisés, Madame le Sous-préfet clôture la réunion à 10h40.

*Le Sous-Préfet de Saintes*  
  
*Catherine Walterski*